

PROJET DE LOI

adopté

le 18 décembre 1993

N° 48

**S É N A T**

---

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

---

---

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT,

*autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et les Communautés européennes portant sur le transfert de droits à pension (ensemble quatre annexes).*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 213 (1992-1993) et 91 (1993-1994).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et les Communautés européennes portant sur le transfert de droits à pension (ensemble quatre annexes) signé à Bruxelles le 27 juillet 1992 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 18 décembre 1993.*

*Le Président,*

*Signé : René MONORY.*

---

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 213 (1992-1993), Sénat.